



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05/05/2023

Dossier complet le : 05/05/2023

N° d'enregistrement : F09323P0147

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit La Gavotte sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge (13).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 1 3 0 0 2 5 6 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Boulan

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat [...] et c) de la colonne précédente.	Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD7N, hors agglomération.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un giratoire en remplacement du tourne-à-gauche existant. Le giratoire est à 4 branches et présente un rayon de 20 ml.

Cet aménagement comprend :

- la construction d'un giratoire pour sécuriser l'accès à La gavotte
- le raccordement sur la RD7N en intégrant les accotements différenciés
- le raccordement sur la Place Fernand Gautier et reprise de la desserte de l'arrêt bus
- la réalisation de l'éclairage public avec la pose de candélabres
- le raccordement avec la topographie existante confortement/stabilisation de talus.
- la création du réseau pluvial et ouvrage de traitement et rétention

Seules des démolitions de chaussées sont à prévoir pour la réalisation de cet aménagement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser le carrefour ainsi que les traversées piétonnes (présence d'arrêts de bus).

Ce projet a recueilli un avis favorable de l'unité Transports de la DDTM 13 en date du 18 juin 2019.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 6 mois à partir de novembre 2021. Ils se dérouleront sous circulation, de manière à ne pas interrompre les flux de déplacements. Les travaux comprennent :

- mise en place de la signalisation temporaire
- rabotage de la chaussée et terrassements des terres
- réalisation d'une structure de chaussée neuve et rétablissement des voies
- création d'un réseau de collecte des eaux pluviales
- création d'un bassin de rétention
- mise en oeuvre de matériaux pour chaussée
- modelage de l'îlot central infranchissable
- mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- éclairage public
- aménagement paysager

Le phasage des travaux pourra se dérouler en 4 phases à savoir :

- Phase 1 : création de l'anneau extérieur côté « Galinière », permettant de maintenir la circulation sur l'axe de la RD7N,
- Phase 2 : création du quart de l'anneau sud-est (côté Tennis) pour permettre la nouvelle sortie provisoire de la Gavotte,
- Phase 3 : création du quart de l'anneau sud-ouest (côté bassin de rétention) et remblaiement de la voie de sortie,
- Phase 4 : Travaux de nuit sur l'axe de la RD7N.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet n'est pas de nature à augmenter la capacité du trafic actuel (TMJ = 16 000 véh/jour - source : mesures de trafic Juillet 2021).

Le giratoire engendrera une réduction de vitesse des véhicules.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'eau (D) comprenant une évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rayon extérieur du giratoire	20 m
Largeur de la chaussée annulaire	8 m
Type d'entrée/sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie
Superficie globale du projet	6 200 m ² (0,6 ha)
Surface nouvellement imperméabilisée	1 429 m ² (0,1 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 5 9 ' 2 3 " 9 Lat. : 4 3 ° 4 8 ' 9 2 " 0

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 5 9 ' 3 6 " 1 Lat. : 4 3 ° 4 8 ' 9 0 " 4

Communes traversées :

Châteauneuf-le-Rouge

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme approuvé 21/10/2019

La zone de projet est à cheval sur des zones UD2 et A, localisées au nord et au sud de la RDN7.

^[i] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les périmètres les plus proches sont : - La ZNIEFF de type 2 « Montagne Sainte-Victoire – Plateau du Cengle et des Bréguières – Le Devançon », situé à environ 900 m au nord de la zone du projet ; - La ZNIEFF de type 1 « Crête de la Sainte-Victoire, la citadelle », située à environ 4.5 km au nord de la zone du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (3ème échéance) du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 30 juillet 2019. par le conseil départemental.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention des risques Mouvement de terrain lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il a été approuvé le 26 juillet 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun site inscrit au titre du paysage n'est présent sur le territoire communal. Le site classé le plus proche se situe à 1.5 km plus au nord du projet. Il s'agit du site classé de la « Montagne Sainte-Victoire ».
Dans un site inscrit ?	☐	☒	le territoire communal n'est pas concerné par un périmètre de protection d'un captage.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sainte-Victoire », située à environ 900 m au nord de la zone d'étude ; La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Montagne Sainte-Victoire », située à environ 900 m au nord du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se situe à 1,5 km plus au nord du projet. Il s'agit du site classé de la « Montagne Sainte-Victoire ».

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'absence de nappe est attestée jusqu'à 3 m de profondeur, limite des reconnaissances effectuées dans le cadre de l'opération, sur l'ensemble du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux excédentaires concerneront essentiellement de la terre végétale extraite lors de la réalisation du bassin de rétention et de la purge des enrobés. La terre végétale sera réutilisée pour le modelage de l'îlot central du giratoire et pour les aménagements paysagers. Les revêtements (enrobés,...) feront l'objet d'un tri spécifique en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le réseau AEP sera ponctuellement sollicité lors de la phase travaux pour les besoins du chantier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	Un pré diagnostic écologique réalisé dans le cadre de ce projet a conclu : Le projet de conception d'implantation du bassin de rétention s'est attaché à éviter : - la ripisylve de l'affluent de l'Arc classée en EBC - les alignements d'arbres le long de la voirie Seuls 7 arbres (essentiellement des acacias morts) seront abattus pour la création du bassin de compensation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par le périmètre d'un site NATURA 2000 défini au titre de la Directive 2009/147 dite Directive Oiseaux ou de la Directive 92/43 dite Directive Habitats-Faune-Flore. Les limites les plus proches de ces sites NATURA 2000 sont situées 700 mètres au Nord .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe dans un secteur artificialisé (RD7n), et en partie imperméabilisé. La surface nouvellement imperméabilisée est de 1 429,5 m ² et va engendrer la consommation modérée de vignes (environ 600 m ²) et de milieux herbacés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Commune soumise au risque TMD lié au trafic important de la RD7n et aux ouvrages suivants : - Pipeline La Mède - Puget sur Argens - Canalisation de gaz : le projet s'inscrit dans la zone d'effet (servitude)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPR MVT : En zone B2 (secteurs faiblement à moyennement exposés) Zone de sismicité 3 (sismicité modérée). En zone d'aléas ruissellement et débordement fort d'après le PLU de la commune. L'étude hydraulique réalisée sur la zone de projet définit le risque inondation sur la zone du projet et les mesures proposées pour assurer une gestion pérenne des eaux en état aménagé, en cohérence avec la réglementation du SAGE de l'Arc.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase chantier, le projet entraînera des modifications de la circulation, mais les effets seront limités dans le temps. En phase exploitation, le projet n'implique pas de modification de trafic circulé par rapport à la situation actuelle (16 000 VL/Jour pour la RD7N) et ne génère pas de nouveaux déplacements.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit induit par la circulation des engins de chantier. ces nuisances seront temporaires et non significatives
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic reste inchangé.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La source de nuisances olfactives est la circulation routière qui restera inchangée du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux de terrassements sont susceptibles de créer des vibrations qui ne devraient pas être significatives au regard des faibles emprise et ampleur des terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage se compose 7 mâts de 8 m avec lanterne à 64 Led autour du giratoire et 4 mâts de 5 m avec lanterne à 32 Led pour l'entrée du lotissement de la Gavotte. L'étude d'éclairage a permis d'obtenir un éclairage moyen de 21,2 lux et coefficient d'uniformité de 0,5.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerné par les phares et feux lumineux des automobiles.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, des émissions de poussières sont possibles. Au regard de la localisation et des emprises du projet, les émissions ne devraient pas être significatives. Par temps sec, le chantier sera arrosé pour éviter l'envol de poussière.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le réseau de collecte des eaux de ruissellement et le bassin de compensation seront mis en place au début de la phase chantier et en préalable à l'imperméabilisation des sols, et permettront de collecter et de traiter les eaux issues de la phase travaux.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets concerneront uniquement la phase chantier. Préalablement aux travaux, les entreprises intervenant sur le chantier rédigeront un Plan d'Élimination des Déchets. Ils devront plus particulièrement identifier les sites de décharges et de dépôts des matériaux de déblais du chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La consommation limitée des vignes pour le raccordement de la branche nord du giratoire au passage à gué ne remet pas en cause l'exploitation du vignoble du Château de La Galinière. Ce raccordement permettra un accès sécurisé au Château de La Galinière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet de création de giratoire sont susceptibles d'être cumulées avec les projets suivants :

- la reprise de la RD7N de part et d'autre du giratoire par le CD13.
- Projet de création d'un club House en zone UC de La Gavotte + réfection de la voirie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures ERC et d'accompagnement :

- Évitement : conception du projet en dehors des milieux sensibles : hors EBC, hors alignement d'arbres en limite de voirie, hors trame bleue, hors emprise de l'espèce protégée. Cette dernière sera mise en défens en phase travaux.
- Réduction : mesures générales des impacts en phase travaux détaillées dans le DLE,
- Compensation : compensation hydraulique (bassin de compensation + réseau de collecte des eaux pluviales)
- Accompagnement : un coordinateur environnemental accompagnera l'entreprise en charge des travaux

Les mesures sont détaillées dans l'annexe 8 "Compléments Cas par Cas - Mesures du projet".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire au regard des éléments suivants :

- l'opération s'inscrit sur un espace artificialisé et prévoit une imperméabilisation limitée (0,1 ha)
- la conception du projet s'est attachée à éviter les zones à enjeu : aucune fragmentation des corridors écologiques aquatique (préservation du vallon de la Gavotte et sa ripisylve) et terrestre (préservation des alignements d'arbres en bordure de voirie)
- une prédiagnostic écologique a été réalisé et a permis de définir les incidences potentielles et les mesures associées
- les travaux seront réalisés hors période écologique à enjeu (entre novembre et avril)
- une étude d'incidences a été réalisée dans le cadre du dossier Loi sur l'eau ; des mesures ERC seront mises en oeuvre pour éviter toute atteinte sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Compléments au Cas par Cas - Mesures ERC du projet	☒
2	Annexe 9 : Prédiagnostic écologique 2021 d'O2TERRE	☒
3	Annexe 10 : Dossier Loi sur l'eau	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOULAN

Prénom MICHEL

Qualité du signataire MAIRE

À Châteauneuf-le-Rouge

Fait le 04/05/2023

Signature du (des) demandeur(s)

